Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260129-202601006-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU
29 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le VINGT-NEUF JANVIER 2026,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **13** Présents : 10 Votants : 13

Date de la convocation : 22/01/2026

PRESENTS : ROSSET Régine, ROBERDEL Bertrand, MONTI Bernard, LANGLAIS Maryvonne, MAFOA Jean-Yves, BOUILLARD Philippe, JEUDY Vincent, RAULO Dominique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, LONCLE Sandra.

ABSENTS : DANQUERQUE Christophe, procuration à R. ROSSET le 29/01/2026 ; BIGOT Servane, procuration à B. ROBERDEL le 26/01/2026 ; DORSO Cédric, procuration à M. LANGLAIS le 29/01/2026.

INVITÉS : Tiphaine PATRELLO, Benoît BOUCHER pour le Cabinet d'urbanisme La Boite de l'Espace.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Madame le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 h 00.

SECRETAIRE de séance : Vincent JEUDY est élu secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE PRECEDENT :
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de séance du 18/12/2026 (communiqué par messagerie le 06/01/2026 à 15h29).

Délibération 2026 01 006

Association CLIM'ACTIONS BRETAGNE – Convention de programme pour la création d'un verger citoyens près de la ZAC du Guéna

La construction de la nouvelle salle communale polyvalente de la Commune de BILLIERS est prévue dans la ZAC du Guéna.

Dans le cadre de l'aménagement paysager autour de ce nouveau bâtiment public, la commune a sollicité l'association CLIM'ACTIONS BRETAGNE et son programme « LES VERGERS CITOYENS DU CLIMAT » dans le but de planter un verger-citoyens du climat sur la parcelle adjacente à la nouvelle salle.

Le verger-citoyens, est conçu comme un lieu d'accueil pour le public : la parcelle, plantée d'arbres fruitiers, est mise à disposition des habitants.

L'association CLIM'ACTIONS BRETAGNE avec un groupe de bénévoles formés accompagne la collectivité pour l'aider à créer, entretenir et animer ce verger.

Pour bénéficier de ce programme, la commune doit signer une convention de programme avec l'association.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260129-202601006-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 13 voix pour – 0 abstention – 0 contre :
METTRE la parcelle B 1022 sur sa partie Nord et pour une surface de 3 000 m² à la disposition du programme « verger-citoyens » ;
AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de programme proposée par l'association CLIM'ACTIONS BRETAGNE, qui demeure ci-jointe annexée (**Annexe 5**).

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Régine ROSSET



Certifié exécutoire
Billiers, le __/__/____